République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

AVEYRON

de la COMMUNE DE ROUSSENNAC

Séance du jeudi 06 juillet 2023

Date de la convocation 28/06/2023 Date d'affichage

28/06/2023

Membres: En Exercice: 15 Présents: 11 Votants:12

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet l'assemblée régulièrement convoquée. s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire).

Présents: Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise **VIAROUGE**

Représenté(e)s: Monique CAVALIÉ par Sébastien CAYSSIALS

Excusé(e)s: Jean-Claude FROMENT, Thomas LAMOTTE, Guillaume POUJOL

Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS

Objet: Demande subvention Agence Adour Garonne - DE 20230706 005

M le Maire rappelle qu'il a été décidé de lancer un projet d'aménagement et de revalorisation du cœur de village de Roussennac. Pour cela, une procédure adaptée a été réalisée le 01 juillet 2022. Suite à la commission d'appel d'offre le groupement d'entreprises suivant a été retenu par la délibération DE 20220826 002 en date du 26 août 2022 :

- Conception d'ensemble/études aménagements urbains et paysagers : M Causse Patrice paysagiste concepteur
- Etudes voirie et réseaux divers, chaussée : Aveyron Etude Environnement (A2E)

Un projet d'aménagement global en plusieurs tranches a été proposé. Le conseil municipal de Roussennac souhaite réaliser durant les années 2024/2025 une tranche de travaux correspondant aux sections « la traverse et place du Pargou».

Un coût global a été estimé pour cette tranche de 396 428.50€ HT. Celui-ci comprend une partie désimperméabilisation pour un total de 53 180,50 € HT correspondant aux opérations suivantes:

Stationnement vert : 8185.00€

Cheminement ou surfaces perméables : 25 607,50€

— Plantations/engazonnement : 19 388€

Afin de concrétiser cette opération, il conviendra d'engager une procédure de consultation d'entreprises. Une consultation de type procédure adaptée sera lancée afin de retenir les entreprises pour réaliser les travaux.

Monsieur le Maire expose le plan de financement de la partie désimperméabilisation prenant en compte les subventions susceptibles d'être apportées par l'Agence Adour Garonne. Un plan de financement global sera réalisé ultérieurement pour l'ensemble de la tranche 1

(partie traverse + place du Pargou) avec la sollicitation des autres partenaires financiers (Etat, Département, Région).

	Montant éligible	Montant subventionné
Agence Adour Garonne	53 180,50€	26 590,25€ (50%)
Autres financeurs		15 954,15€ (30%)
Commune auto-financement		10 636,10 € (20%)

M le Maire demande :

- De valider les études d'avant-projet réalisées par M Causse Patrice maître d'œuvre de l'opération
- De solliciter l'aide de l'Agence Adour Garonne pour le financement de la partie désimperméabilisation de la tranche 1 (traverse + place du Pargou).

Le conseil municipal décide d'approuver cette délibération à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le 08 juillet 2023 et publication ou notification le 08 juillet 2023 Roussennac, le 08 juillet 2023. Pour extrait conforme.

Le secrétaine Marie Laure CAMBOULAS Le Maire Sébastien CAYSSIALS

4